

## Communiqué

### **Bémol du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec au sujet du projet de bioréaction à Saint-Nicéphore**

**D'apprendre que la compagnie Intersan souhaite s'entendre le plus vite possible avec son partenaire Gaz métropolitain pour valoriser les biogaz qui s'échappent du site s'enfouissement de Saint-Nicéphore amène le comité de gestion des matières résiduelles du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec à se poser des questions et à tirer quelques conclusions.**

1. Est-ce qu'un bioréacteur éliminera toutes les mauvaises odeurs?
2. Qu'arrivera-t-il des lixiviats (liquides hautement toxiques formés par la décomposition de la matière organique) à long terme?
3. Cette technologie à grands frais ne risque-t-elle pas de compromettre le plan d'action 1998-2008 qui a comme objectif la mise en place de la collecte des déchets verts et le détournement de l'élimination d'un maximum de ces résidus?
4. Ce développement n'arrive-t-il pas trop tôt puisque le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC est en cours?
5. Est-ce que ça ne cible pas notre région comme la région idéale pour recevoir définitivement les déchets d'une grande partie du Québec?
6. N'est-il pas évident qu'on a pavé la voie d'entrée des déchets par la route Caya et la route 55 et qu'on s'apprête à créer la voie de sortie par les canalisations de Gaz métropolitain?

Les membres du comité du CRECQ estiment que ce projet de la compagnie Intersan traite les déchets à l'aval et non à la source comme ils le souhaitent. Les bénéfices d'une telle technologie profiteront davantage à la compagnie comme par exemple en augmentant sa capacité d'enfouir d'environ 40%.

À ce moment, le site d'enfouissement devient en quelque sorte une usine à biogaz et non plus un simple lieu d'enfouissement qu'on espère voir durer le plus longtemps possible.

Rappelons que le méthane qu'on appelle biogaz est un gaz à effet de serre. Il est 21 fois plus puissant que le gaz carbonique. Les biogaz sont le résultat de la décomposition de la matière organique, principalement les déchets de table et ceux des commerces de l'alimentation. Pour accélérer ce processus de décomposition, il suffit de maintenir un

taux d'humidité relativement supérieur à celui rencontré dans un lieu d'enfouissement traditionnel. Cette humidité est obtenue en réinjectant le lixiviat produit par le site.

Le site d'enfouissement de Sainte-Sophie situé au nord de Montréal et exploité par Intersan est déjà doté d'un bioréacteur. Le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'environnement en 2001 stipule et cela nous inquiète que *cette façon d'exploiter un lieu d'enfouissement sanitaire est nouvelle au Québec. Il n'existe donc aucunes normes ou critères d'aménagement édictés par le ministère de l'Environnement sur l'aménagement, l'exploitation et le rendement de ces bioréacteurs.*

Devant autant d'inconnus et même de contradictions, nous souhaitons que le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC voit le jour avant la réalisation de ce projet de bioréaction. Nous espérons que le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore redevienne un site à caractère régional conforme aux visées du plan de gestion des matières résiduelles 1998-2008 du ministère de l'Environnement.

Comité de gestion des matières résiduelles du CRECQ  
Berthe Tessier  
Téléphone: 477-3498